



GUIDE DE CANDIDATURE A L'AMC COVAX : CONTEXTE

En juillet 2020, le Conseil d'administration de Gavi a approuvé que Gavi soit l'entité juridique chargée de gérer le mécanisme mondial d'accès au vaccin contre la COVID-19 (le "Mécanisme COVAX" ou le "Mécanisme"), pour la mise en commun des ressources et des demandes de vaccins contre la COVID-19 dans le but d'accélérer la disponibilité et l'accès équitable à des vaccins sûrs et efficaces. Le Conseil d'administration a également approuvé la mise en place de l'AMC COVAX de Gavi ("AMC COVAX"), un mécanisme de financement pour accélérer et réserver les vaccins contre la COVID-19, afin de garantir que les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, ainsi que les autres économies éligibles au soutien de l'Association Internationale de Développement, groupe de la Banque Mondiale (IDA) aient accès aux vaccins contre la COVID-19 en même temps que les pays plus riches (l'AMC COVAX, qui comprend 92 économies éligibles ("AMC92")). L'AMC COVAX a été créée pour lever des fonds afin de permettre à Gavi de subventionner l'achat de doses de vaccin par le biais du Mécanisme COVAX pour l'AMC92, grâce au financement de l'aide publique au développement par des donateurs et au soutien de fondations privées. L'AMC COVAX permet à toutes les économies de participer au Mécanisme COVAX et d'accéder aux vaccins par son intermédiaire. Les détails relatifs à la participation

des économies du groupe AMC au Mécanisme COVAX figurent à **l'Annexe A à la demande de vaccin**: Conditions générales du Mécanisme COVAX pour les participants du groupe AMC.

Grâce au Mécanisme COVAX, les économies éligibles au soutien de l'AMC ont la possibilité de bénéficier d'un portefeuille de vaccins candidats afin d'assurer une sécurité de la demande plus large que ce que les gouvernements ou les groupes régionaux peuvent soutenir seuls, donnant ainsi à leurs populations un accès précoce à des vaccins sûrs et efficaces. Gavi et/ou l'UNICEF et le Fonds renouvelable de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) signeront à l'avance des engagements d'achat auprès des fabricants pour la fourniture de vaccins au profit des participants de l'AMC COVAX. Le Mécanisme COVAX vise à acquérir 2 milliards de doses d'un vaccin sûr et efficace d'ici à la fin de 2021. En participant au Mécanisme COVAX et à l'AMC COVAX, les participants au groupe AMC auront accès aux doses de vaccins candidats à la suite des engagements d'achat anticipé que Gavi conclura avec les fabricants de vaccins. La réalisation de cet objectif dépendra des financements disponibles.

L'objectif du présent document est de fournir des informations complémentaires et un guide pratique sur l'AMC92 sur la façon de demander les **vaccins approuvés contre la COVID-19, l'assistance technique et le soutien aux équipements de la chaîne du froid (ECF)**. Le guide décrit le processus que les économies admissibles à l'AMC doivent suivre, ainsi que les éléments à prendre en compte dans les demandes. Tous les documents mentionnés dans le guide sont disponibles à la [Page Web du COVAX de Gavi](#)

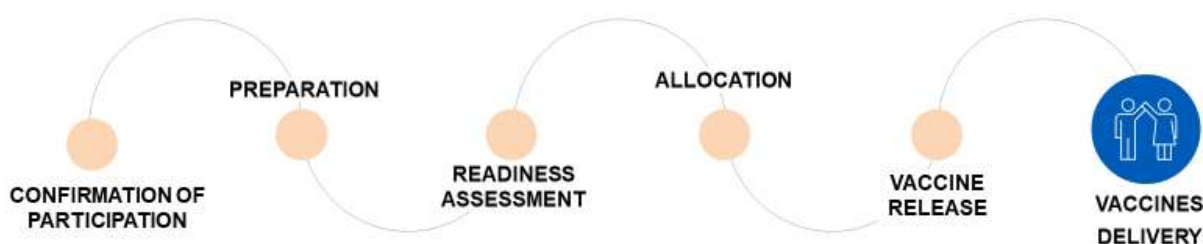
Pour de plus amples informations, les pays éligibles au soutien de Gavi doivent contacter leur haut responsable pays. Toutes les autres économies éligibles au soutien de l'AMC doivent contacter leur point focal.

GUIDE DE CANDIDATURE A L'AMC COVAX : DEMANDE D'ACCÈS AUX VACCINS CONTRE LA COVID-19 À TRAVERS LE MECANISME COVAX

1. PROCÉDURE DE CANDIDATURE

Les pays éligibles à l'AMC COVAX sont tenus de confirmer leur participation au Mécanisme COVAX et de remplir une demande de vaccins afin de recevoir les doses de vaccin contre la COVID-19. Des informations supplémentaires décrites dans le présent document sont requises pour la livraison des doses. En plus du soutien aux vaccins, tous les participants au groupe AMC peuvent demander une assistance technique (AT) et un soutien pour les équipements de la chaîne du froid (ECF). La priorité sera donnée aux pays éligibles au soutien de Gavi¹. La demande de vaccins est une condition préalable aux demandes de soutien aux ECF. Les demandes d'AT peuvent être faites indépendamment de toute autre demande adressée au Mécanisme COVAX. Les participants peuvent demander aux bureaux pays de l'OMS et de l'UNICEF, à la Banque mondiale et aux banques régionales de développement concernées de fournir une AT pour la rédaction de leurs demandes auprès du Mécanisme COVAX².

Vue d'ensemble du processus pour recevoir des vaccins contre la COVID-19 par le biais du Mécanisme COVAX



PHASE 1 : CONFIRMATION DE PARTICIPATION

Les économies éligibles à l'AMC COVAX doivent confirmer leur participation en soumettant une demande de vaccins dûment remplie et signée à l'adresse covaxproposals@gavi.org, avec copie au haut responsable pays de Gavi (pour les pays éligibles au soutien de Gavi) ou au point focal concerné (pour les autres pays), d'ici au 7 décembre 2020. Les soumissions ultérieures seront acceptées, mais selon un calendrier qui doit encore être défini.

PHASE 2 : PRÉPARATIONS

Afin de préparer une introduction réussie du vaccin, les participants au groupe AMC peuvent indiquer leur besoin d'AT et/ou de soutien aux ECF

¹ La liste des économies éligibles au soutien de Gavi se trouve ici <https://www.gavi.org/types-support/sustainability/eligibility>.

ASSISTANCE TECHNIQUE

Afin de préparer toutes les économies éligibles à l'AMC pour l'introduction du vaccin contre la COVID-19, l'OMS, l'UNICEF, Gavi et les partenaires collaborent aux niveaux mondial et régional pour 1) élaborer et diffuser des orientations, des formations et des outils de planification et de suivi adaptables, ainsi que du matériel de plaidoyer et 2) fournir une AT et un soutien aux participants au groupe AMC. Tous les pays éligibles à l'AMC peuvent demander une assistance technique, même si la priorité sera accordée aux pays éligibles au soutien de Gavi¹. L'AT vise à soutenir les économies éligibles au soutien de l'AMC dans la planification et la préparation de l'introduction du vaccin contre la COVID-19. Un financement anticipé a été mis à disposition des bureaux pays de l'OMS et de l'UNICEF pour fournir une assistance technique à chaque économie éligible à l'AMC. Une AT supplémentaire sera fournie en fonction des besoins de soutien identifiés à travers l'[Outil d'évaluation de l'état de préparation à l'introduction du vaccin \(VIRAT\)](#) (qui a été fusionné avec le cadre de préparation à l'introduction des vaccins (VIRAF) de la Banque mondiale).

Pour les 57 économies éligibles au soutien de Gavi^{Error! Bookmark not defined.}, le haut responsable pays de Gavi fournira, en collaboration avec l'OMS et l'UNICEF, des orientations complémentaires sur le financement disponible pour l'AT et sur le processus d'identification des besoins d'AT et de demande de soutien. Pour les économies éligibles au soutien de l'AMC⁹² qui ne sont pas éligibles au soutien de Gavi, les bureaux régionaux de l'OMS et de l'UNICEF fourniront des orientations supplémentaires sur la manière d'identifier les besoins d'AT et de demander un soutien pour la planification et la préparation de l'introduction du vaccin contre la COVID-19.

- Pour les pays éligibles au soutien de Gavi, les parties prenantes nationales doivent communiquer les plans d'AT pour le COVAX aux hauts responsables pays avant le 27 novembre 2020.
- Les autres économies éligibles à l'AMC doivent contacter les bureaux pays/régionaux de l'OMS/UNICEF qui soumettront les besoins compilés de ce groupe au Secrétariat de Gavi d'ici au 27 novembre 2020.

Des soutiens supplémentaires sont disponibles pour accéder au vaccin contre la COVID-19, par exemple, auprès de la Banque mondiale et d'autres banques multilatérales de développement. Les participants au groupe AMC peuvent discuter de la possibilité d'allouer des ressources à la livraison des vaccins contre la COVID-19 avec leurs points focaux respectifs des banques multilatérales de développement.

Veuillez noter qu'il n'y a pas d'obligation de demander une assistance technique pour recevoir les vaccins à travers le Mécanisme COVAX.

ÉQUIPEMENTS DE LA CHAÎNE DU FROID

Le Mécanisme COVAX met à disposition des participants au groupe AMC un appui en ECF. Tous les participants au groupe AMC peuvent demander un soutien aux ECF, même si la priorité sera accordée aux 57 économies éligibles au soutien de Gavi^{Error! Bookmark not defined.}. Conformément aux évaluations des besoins de la chaîne du froid menées par l'Alliance Gavi (dont l'OMS, l'UNICEF et les partenaires), ce soutien accordera la priorité au traitement des lacunes en matière de capacité de stockage aux niveaux supérieurs de la chaîne du froid (national/central, régional/provincial), un soutien plus limité pourra être fourni au niveau des districts si cela est justifié.

Dans de nombreux cas, les participants qui souhaitent demander un soutien aux ECF le feront avant que leur allocation en vaccins ne soit connue. À cet effet, la demande est fondée sur un ensemble de propriétés vaccinales supposées, dont une spécification de stabilité de 2 à 8°C, qui devraient pouvoir

être adaptées à la grande majorité des vaccins candidats. Une description de ces hypothèses et de leur justification se trouve à [l'Annexe technique du guide de candidature](#).

Les participants peuvent accéder à ce soutien en remplissant un dossier de demande d'ECF qui peut être consulté [ici](#). Ce dossier contient des conseils sur la façon de remplir la demande, la description des technologies et services soutenus, ainsi que les formulaires et les modèles à remplir.

- Les demandes de soutien aux ECF doivent être soumises à covaxproposals@gavi.org en copiant le haut responsable pays ou le point focal (selon le cas).
- Ces demandes feront l'objet d'un examen préalable par un organe dirigé par l'UNICEF et l'OMS et seront par la suite examinées par le Comité d'examen indépendant (CEI) de Gavi.
- Pour qu'un dossier de demande d'ECF soit examiné par le CEI, le participant au groupe AMC doit également avoir soumis une demande de vaccins dûment remplie et signée (voir Phase 1).

Les participants sont invités à prendre note des points suivants lors de l'élaboration des documents de demande d'ECF:

- Le soutien fournit aux candidats des options sur la façon de répondre à leurs besoins, mais restreint également les types d'équipements et de services admissibles au soutien. Les participants du groupe AMC sont invités à lire le Guide technique et les [Directives pour la demande](#) afin de comprendre ces aspects et évaluer leurs besoins en conséquence.
- Ce soutien est uniquement destiné aux besoins incrémentiels associés au vaccin contre la COVID-19 ; les lacunes de stockage associées à la vaccination de routine ne sont pas éligibles.
- Le soutien est subordonné à une démonstration claire des écarts de capacité dans des sites de stockage ciblés. Les participants sont encouragés à collecter les données actualisées de l'inventaire de la chaîne du froid (ICF) pour les niveaux de stockage ciblés le plus tôt possible, afin de faciliter l'élaboration de la demande.
- La présentation d'une demande de vaccins dûment remplie et signée est une exigence pour l'examen du dossier de demande d'ECF; toutefois, il n'est pas besoin de demander un soutien aux ECF pour recevoir les vaccins à travers le Mécanisme COVAX.

OUTILS DE SOUTIEN À LA PRÉPARATION

Les participants du groupe AMC sont priés d'élaborer un plan national de déploiement et de vaccination (PNDV) pour adopter les stratégies d'introduction du vaccin contre la COVID-19. Le PNDV fournira des approches pour combler les lacunes potentielles identifiées dans l'outil COVAX d'évaluation de l'état de préparation vaccinale pour les vaccins contre la COVID-19 (VIRAT). Ces plans seront élaborés au niveau national au sein du ministère de la Santé avec l'appui des principales parties prenantes. Les participants du groupe AMC travailleront avec l'OMS et d'autres partenaires locaux et régionaux pertinents pour l'élaboration du PNDV et des plans opérationnels correspondants, y compris des microplans détaillés pour assurer un déploiement efficace des vaccins jusqu'au point d'administration. Il est envisagé de procéder à un examen régional du PNDV pour s'assurer que le pays est prêt, d'identifier les lacunes et de fournir un soutien technique continu. Des conseils sur l'élaboration du PNDV pour les vaccins contre la COVID-19 sont disponibles et pour remplir le VIRAT sont disponibles [ici](#) (ces 2 documents sont disponibles en anglais uniquement pour le moment).

CONDITIONS D'INDEMNISATION ET MECANISME DE COMPENSATION SANS DEFAULT

En raison de la rapidité et de l'ampleur sans précédent du déploiement des vaccins contre la COVID-19, les fabricants se tournent vers les pays qui reçoivent et déploient des vaccins contre la COVID-19 pour obtenir une

indemnisation contre les réclamations en responsabilité liées à l'utilisation ou à l'administration de vaccins dans le pays. En signant et en renvoyant la demande de vaccin, les participants du groupe AMC sont priés de s'engager à indemniser les fabricants selon les conditions prévues, essentiellement sous la forme de la disposition type d'indemnisation, et de confirmer qui est habilité à signer l'accord d'indemnisation ou, à défaut, s'il faut adopter une loi pour que le pays puisse conclure une telle indemnisation et, dans l'affirmative, d'indiquer le délai nécessaire à l'adoption d'une telle loi.

Le Mécanisme COVAX travaille sur un mécanisme permettant d'indemniser les personnes qui, dans l'une des économies participant du groupe AMC, reçoivent un vaccin approuvé par l'intermédiaire de COVAX et qui subissent des effets indésirables graves liés au vaccin ou à son administration. Les participants au groupe AMC devront accepter la disposition type d'indemnisation pour pouvoir avoir accès au régime d'indemnisation. Ce mécanisme est conçu pour fournir une indemnité en tant que règlement complet et définitif de toute réclamation. Dans le cadre de la demande de vaccin, les participants du groupe AMC devront indiquer si une loi est nécessaire pour rendre effective la disposition de règlement complet et définitif de l'indemnité et, dans l'affirmative, indiquer le délai nécessaire à l'adoption d'une telle loi.

Une note d'information préparée par le Mécanisme COVAX sur le traitement de la responsabilité potentielle et l'indemnité en cas d'événements indésirables graves découlant de la fabrication, du stockage, du transport et de l'administration des vaccins contre la COVID-19 pour les participants du groupe AMC.

PHASE 3 : ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION

Le travail réalisé par les participants du groupe AMC, conjointement avec les partenaires, pour préparer la réception et l'utilisation des vaccins sera mis à profit pour déterminer l'état de préparation du pays et documenter la distribution des vaccins. Aucun participant du groupe AMC ne sera laissé pour compte et tout sera fait pour s'assurer que les actions nécessaires sont menées afin de renforcer les systèmes et encourager le déploiement précoce des vaccins. La clé de cet effort sera que les participants du groupe AMC communiquent des informations en temps opportun et entreprennent rapidement le processus de planification. D'autres détails sur l'évaluation de l'état de préparation seront communiqués ultérieurement.

PHASE 4 : ALLOCATION

Les données fournies dans la demande de vaccins (voir Phase 1) seront utilisées pour définir l'allocation des vaccins contre la COVID-19 aux participants au COVAX. L'approche pour l'allocation des vaccins contre la COVID-19 est décrite dans le [Document conceptuel de l'OMS à l'appui d'un accès juste aux produits sanitaires liés à la COVID-19 et de leur allocation équitable](#) ainsi que dans le document qui l'accompagne.

Le cadre d'allocation suit une approche en deux phases :

- Phase 1: Les participants au mécanisme COVAX reçoivent un nombre de doses proportionnel à la taille de leur population afin de parvenir à une allocation de doses représentant 20% de la population³ de chaque participant COVAX, à administrer de façon séquentielle à mesure que la disponibilité des approvisionnements augmente.
- Phase 2 : Après que tous les participants au mécanisme COVAX ont atteint une couverture de la population de 20% (ou moins selon ce qu'ils ont choisi), leur allocation de doses sera faite selon des critères de risques et de vulnérabilité.

³ Sous réserve d'un financement adéquat. Compte tenu de son approche taillée sur mesure, l'Inde recevra des doses après consultation avec le pays et tel que déterminé et approuvé par le Conseil d'Administration de Gavi de décembre 2020.

Le processus d'allocation tiendra compte des considérations d'offre et de demande et visera à optimiser les allocations de sorte que les doses allouées correspondent aux besoins et au contexte des participants au mécanisme COVAX.

Dans leur choix des populations à cibler pour la vaccination contre la COVID-19, il est recommandé aux participants du groupe AMC de suivre la **Feuille de route du SAGE de l'OMS pour l'établissement des priorités concernant l'utilisation des vaccins anti-COVID-19 dans un contexte d'approvisionnement limité** et le document **WHO SAGE values framework for the allocation and prioritization of COVID-19**, disponibles ici : https://www.who.int/immunization/sage/covid-19_documents/en/.

PHASE 5 : LIBÉRATION DES VACCINS

Afin que les vaccins contre la COVID-19 soient libérés pour livraison, les participants du groupe AMC doivent fournir au Mécanisme COVAX la preuve des éléments suivants:

- l'approbation réglementaire nationale du vaccin par l'Autorité nationale de réglementation compétente ou la preuve de la reconnaissance ou de la confiance dans un autre type d'approbation réglementaire;
- la licence d'importation et les autres documents relatifs à l'expédition (si nécessaire au niveau national);
- l'indemnisation (voir les Conditions d'indemnisation et le mécanisme de compensation sans défaut, mentionnés à la Phase 3)

Après réception des vaccins contre la COVID-19 toutes les procédures de dédouanement nécessaires devront être effectuées. L'inspection à l'aéroport ou à l'entrepôt frigorifique central doit être effectuée dans les 24 heures suivant l'arrivée du chargement. Pour les envois achetés par l'intermédiaire de l'UNICEF, une copie du rapport d'arrivée des vaccins doit être envoyée au bureau pays de l'UNICEF concerné dans les trois jours ouvrables suivant l'arrivée des vaccins. Les bureaux pays de l'UNICEF apporteront leur soutien pour garantir que le processus de rapport d'arrivée des vaccins est suivi dans chaque site et l'enverront à la Division des approvisionnements de l'UNICEF. Pour de plus amples informations sur les rapports d'arrivée des vaccins, veuillez vous référer aux directives de l'OMS sur l'emballage et l'expédition internationale des vaccins ou contacter la Division des approvisionnements de l'UNICEF à l'adresse sd.var@unicef.org.

RAPPORT PROGRAMMATIQUE

Les participants du groupe AMC92 doivent veiller à ce que tout le soutien reçu du Mécanisme COVAX soit géré de manière transparente et responsable et sont tenus de rendre compte de la performance et de la mise en œuvre des programmes.

Les participants du groupe AMC se voient attribuer des doses en partant du principe que les données clés de surveillance et de performance sont communiquées au Mécanisme COVAX dans plusieurs buts:

- documenter les futures allocations et expéditions de doses;
- documenter les besoins futurs en AT et soutien; et
- du point de vue de la reddition de comptes, aider à s'assurer que les programmes sont bien gérés, que les populations cibles sont atteintes et que les risques sont atténués.

Le monitoring et rapportage programmatiques sont nécessaires pour évaluer l'utilisation des vaccins contre la COVID-19. Les orientations initiales sur le suivi sont fournies dans les orientations sur le plan national de déploiement et de vaccination (PNDV) pour les vaccins contre la COVID-19 ; des orientations plus détaillées suivront.

Les participants du groupe AMC devront rendre compte sur un ensemble normalisé de mesures et de questions (au minimum liées aux vaccins administrés à différentes populations cibles) dans le cadre d'un module COVID-19 du formulaire de rapport conjoint (JRF) OMS/UNICEF. A partir de 2021, le JRF sera mis en ligne et des

sessions de formation virtuelle seront organisées pour aider à utiliser l'outil. En outre, les partenaires techniques peuvent aider les évaluations programmatiques et la présentation de rapports sur les enseignements tirés des participants du groupe AMC.

2. PARTAGE DES COÛTS

Lors du Sommet mondial sur la vaccination du 4 juin 2020 Gavi a lancé l'AMC COVAX comme premier élément du Mécanisme COVAX, dans le but de garantir un accès rapide et équitable à des vaccins contre la COVID-19 sûrs et efficaces pour tous les pays, quel que soit leur niveau de revenu.

Gavi mobilise actuellement des ressources pour financer le coût d'au moins 1 milliard de doses de vaccins contre la COVID-19 par le biais de l'AMC COVAX de Gavi. Ces doses entièrement subventionnées par les donateurs permettront de lancer l'introduction du nouveau vaccin contre la COVID-19 dans les économies éligibles à l'AMC, ce qui permettra de réserver les premières doses pour s'assurer que les pays à faible revenu ne soient pas laissés pour compte. Conscient des incertitudes sur le prix des vaccins, la disponibilité des ressources et l'approvisionnement de la fabrication, Gavi aspire pouvoir couvrir ~20% de la population des économies éligibles à l'AMC avec les doses financées par les donateurs, ce qui aura un impact réel pour arrêter la propagation de la pandémie d'ici fin 2021.

Gavi travaille généralement avec les pays dans le cadre d'une approche de co-financement afin de promouvoir l'appropriation nationale et la pérennité financière des programmes de vaccination de routine. Une fois que l'on en saura plus sur le vaccin contre la COVID-19, par exemple s'il sera introduit en routine, Gavi a la volonté d'appliquer ses politiques normales de co-financement à son engagement avec les pays pour le soutien au vaccin contre la COVID-19. Toutefois, étant donné l'urgence de la pandémie, les contraintes budgétaires auxquelles les pays sont confrontés et le degré élevé d'incertitude, Gavi propose une approche exceptionnelle de "partage des coûts". Le conseil d'administration de Gavi a confirmé cette approche lors de sa réunion de septembre 2020. Grâce à cette approche de partage des coûts, les pays auront l'occasion de compléter et de construire sur les bases essentielles établies par ces premières doses financées par les donateurs s'ils souhaitent atteindre une couverture de population plus élevée⁴.

Le partage des coûts fonctionnera comme décrit ci-après. Tout d'abord, des doses entièrement subventionnées par les donateurs seront distribuées à tous les participants du groupe AMC jusqu'à épuisement des ressources des donateurs. Les participants du groupe AMC auront ensuite la possibilité d'allouer des fonds supplémentaires pour recevoir des doses supplémentaires, entièrement payées grâce à ces contributions au partage des coûts. Les participants peuvent utiliser les financements des banques multilatérales de développement (BMD), par exemple de la Banque mondiale et les banques régionales de développement, pour soutenir ces contributions de partage des coûts, et on s'attend à ce que de nombreux participants le fassent. Le Bureau du Mécanisme COVAX travaille en étroite collaboration avec les BMD pour assurer l'harmonisation des paramètres de financement des BMD et du Mécanisme COVAX, et pour que les processus entre les organismes soient à la fois fluides et efficaces.

L'achat de doses supplémentaires à coûts partagés par l'intermédiaire du Mécanisme COVAX offre plusieurs avantages par rapport aux contrats d'approvisionnement bilatéraux ou autres. Tout d'abord, les participants peuvent bénéficier du large éventail d'avantages offerts par le Mécanisme COVAX, dont l'accès à un portefeuille étendu, diversifié et activement géré de vaccins candidats, ce qui maximise la probabilité de recevoir des vaccins efficaces et de haute qualité à court terme, l'accès à des candidats de deuxième génération qui peuvent présenter des avantages en termes de coût, de facilité d'utilisation ou d'e mise à l'échelle, l'accès à des prix négociés par COVAX et l'assurance de la sécurité et de l'efficacité grâce à la

⁴ Compte tenu des contraintes d'approvisionnement prévues pour 2021, les doses supplémentaires au-delà de 20 % ne seront distribuées qu'en 2022 sous réserve de disponibilité.

préqualification de l'OMS ou à une autre approbation réglementaire rigoureuse. En outre, grâce à cette approche de partage des coûts, les participants du groupe AMC bénéficieront d'un processus simplifié d'accès aux doses financées par les donateurs pour couvrir leurs groupes à haut risque ainsi qu'aux doses à coûts partagés pour, si souhaité, protéger une plus grande proportion de leur population.

Il est essentiel de noter que l'impossibilité de partager les coûts n'affectera pas la capacité des participants du groupe AMC à accéder aux doses entièrement subventionnées par les donateurs et fournies par le biais de l'AMC COVAX de Gavi. En outre, si les participants du groupe AMC choisissent de ne pas partager les coûts, ils recevront toujours leur part des doses financées par les donateurs.

Les participants du groupe AMC sont invités à travailler avec le Bureau du Mécanisme COVAX et les BMD, dont la Banque mondiale et les banques régionales de développement, le cas échéant, pour allouer des fonds au partage des coûts pour l'achat de doses supplémentaires. Il sera demandé aux participants du groupe AMC d'indiquer combien de doses supplémentaires ils souhaitent obtenir par l'intermédiaire du Mécanisme avec des fonds en partage des coûts (sous réserve de la disponibilité des doses) au cours de cette première phase, en fonction du pourcentage de population qu'ils visent à couvrir, et, le cas échéant, de collaborer avec les banques multilatérales de développement pour allouer le financement de ces doses. Des détails supplémentaires sont en cours de finalisation, et d'autres documents décrivant le processus d'allocation des fonds en partage des coûts seront envoyés aux participants du groupe AMC après la réunion du groupe d'engagement AMC.

3. RÉSUMÉ DES ÉLÉMENTS DE LA DEMANDE ET DES DÉLAIS DE SOUMISSION POUR LES PARTICIPANTS DU GROUPE AMC⁵

THE AMC PARTICIPANTS'¹ APPLICATION HAS COMPONENTS WITH DIFFERENT SUBMISSION TIMELINES



¹ India will follow a distinct submission cycle vs. other AMC eligible economies, given its tailored approach and December Board approval process.
² The Terms and conditions for AMC Group Participants shared in late October 2020 is pre-read, and the English-language Terms and Conditions for AMC Group Participants shared as annex to the Vaccine Request is the formal, legally-binding version.
³ Submitting the Vaccine Request is required prior to submitting the CCE support application.

⁵ L'Inde suivra un cycle de soumission distinct de celui des autres économies éligibles à l'AMC, compte tenu de son approche personnalisée et du processus d'approbation du Conseil d'administration de décembre